

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : OCT 2023

TÂCHES

La date butoir était le 15 octobre. Assurez-vous que les données reflètent votre horaire. Les directions pourraient tenter de vouloir respecter la date butoir, mais cela ne devrait pas être une raison pour vous de signer une tâche qui n'est pas correcte.

INSCRIPTIONS ET ALLOCATION

En date du 10 octobre 2023, le nombre d'inscriptions des élèves était en baisse de 154 comparativement à octobre 2022, alors que le nombre de postes d'enseignement était à la hausse de 8,5 comparativement à octobre 2022.

Inscriptions des élèves

	Inscriptions Octobre	Inscriptions Septembre 2022	Inscriptions Octobre	Octobre 2022 Vs. Octobre 2023
Primaire	11 195	11 072	11 132	-63
Secondaire	8 102	8 056	8 011	-91
Total	19 297	19 128	19 143	-154

Allocation – postes d'enseignement

	Octobre 2022	Octobre 2023	Oct. 2022 vs. Oct. 2023
Région 1	287,02	282,22	-4,80
Région 2	248,72	246,09	-2,63
Région 3	260,36	269,16	+8,8
Total au primaire	796,10	797,47	+1,37
Secondaire	535,04	542,17	+7,13

JOURNÉES POUR CONGÉS DE MALADIE ET CONGÉS SPÉCIAUX :

Veillez s'il vous plait vérifier votre talon de paie pour vous assurer que le nombre indiqué pour congés de maladie a été établi à 6 en début d'année scolaire ou au prorata si vous enseignez à temps partiel (ex. contrat à 75 % représente 4,5 journées).

Les journées pour congés spéciaux sont également calculées au prorata. Chaque enseignante ou enseignant à temps plein a droit à 8 journées de congés spéciaux par année. Ces journées incluent, entre autres : journée pour affaire personnelle urgente (journée personnelle), rendez-vous médical, congés religieux, journées de deuil et journée de mariage. Pour la liste complète des journées de congés spéciaux, veuillez consulter l'entente locale à la clause 5-14.02.

Soumis par: Erica Lamothe
